



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 25 février 2023

RASSEMBLEMENT NON AUTORISÉ EN COURS A LENS

Un rassemblement non autorisé de type rave-party est en cours rue du Marais à Lens. Il n'a pas fait l'objet d'une déclaration comme la réglementation l'exige.

Ce rassemblement se déroule au sein d'un vaste site industriel de plusieurs hectares, désaffecté depuis plusieurs années et particulièrement dangereux et complexe en raison de sa situation géographique (à proximité immédiate de l'autoroute A21 qui n'est pas grillagée, d'une rivière et de l'entreprise NEXANS qui a dû cesser son activité en raison des intrusions), de ses toitures instables et de la présence de fosses.

Jean-François RAFFY, sous-préfet de l'arrondissement de Lens, est sur place aux côtés des forces de l'ordre qui ont mis en place plusieurs barrages pour empêcher l'afflux d'arrivées supplémentaires.

Les policiers sécurisent en outre l'autoroute dans le but d'éviter des franchissements. Les sapeurs-pompiers sont également en alerte pour intervenir en cas de besoin, notamment pour des malaises ou avec un moyen nautique.

Le parquet de Béthune a été informé.

Des piétons étant susceptibles d'être présents sur l'autoroute au niveau du site, les automobilistes empruntant l'A21 sont invités à être particulièrement vigilants. Des messages de prudence sont relayés via les panneaux à message variable de la DIR Nord.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)